



CABINET– service de la communication interministérielle

Nouméa, le 12 juillet 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un service en ligne pour pré-demander son passeport

Depuis le 1^{er} juillet 2016, il est possible d'effectuer une pré-demande de passeport en ligne, afin d'accélérer et simplifier vos démarches administratives.

Pour utiliser ce télé-service, rendez vous sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (www.ants.gouv.fr) pour créer un compte et renseigner en ligne vos données concernant votre état-civil et votre adresse.

Lorsque ces informations sont saisies :

- Notez le numéro de votre pré-demande ou imprimez le récapitulatif de la pré-demande de passeport reçue sur votre boîte mail.
- Prenez rendez-vous dans une mairie pour le dépôt du dossier.
- Présentez vous en mairie avec les pièces justificatives, le timbre fiscal et une photo d'identité.

Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.nc